

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT DE LA SOMME****COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'EST DE LA SOMME****ARRONDISSEMENT DE PERONNE****EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**DATE :

. de la convocation : 10.11.2025

. d'affichage : 07.11.2025

N° de la délibération : 2025-148NOMBRE DE CONSEILLERS :

. en exercice : 63

. présents : 46

. votants : 59

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre, à 18 heures, le Conseil Communautaire de l'Est de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni au pôle multifonction de NESLE, sous la présidence de Monsieur José RIOJA, Président.

Etaient présents tous les membres en exercice, à l'exception de MM. ACQUAIRE Alain, BARBIER Marc, DOUTART Jean-Luc, BOITEL Francis, Mmes VASSEUR Julie, VERGULDEZOONE Nathalie, CHAPUIS-ROUX Elodie, M. BRUCHET Antoine, Mme RIQUIER Julie, MM. DEGENNE Laurent, FORMAN Nicolas, RIMETTE Jean-Michel, LEFEVRE Philippe, URIER Francis, MUSEUX Gérard, DELVILLE Jean-Pierre, SCHIETTECATTE Benoît, LEMAITRE Jean-Pierre, JOLY Vincent.

M. BARBIER Marc avait donné pouvoir à M. LALOI François.
M. DOUTART Marc avait donné pouvoir à M. BLONDELLE Pascal.
M. BOITEL Francis avait donné pouvoir à M. VASSENT Christophe.
Mme VASSEUR Julie avait donné pouvoir à M. ZOIS Christophe.
Mme VERGULDEZOONE Nathalie avait donné pouvoir à M. ORIER Francis.
Mme CHAPUIS-ROUX Elodie avait donné pouvoir à Mme DELEFORTRIE Luciane.
Mme RIQUIER Julie avait donné pouvoir à M. RIOJA José.
M. DEGENNE Laurent avait donné pouvoir à M. WISSOCQ Jean-Marc.
M. FORMAN Nicolas avait donné pouvoir à M. DEMULE Frédéric.
M. RIMETTE Jean-Michel avait donné pouvoir à M. SALOME André.
M. LEFEVRE Philippe avait donné pouvoir à Mme POTURALSKI Patricia.
M. SCHIETTECATTE Benoît avait donné pouvoir à Mme SPRYSCH Aline.
M. JOLY Vincent avait donné pouvoir à M. LECOMTE Frédéric.

M. URIER Francis était représenté par M. LETOMBE Marc-André, suppléant.
M. LEMAITRE Jean-Pierre était représenté par M. VINCHON André-Patrick, suppléant.

Secrétaire de séance : Mme LARDOUX Catherine

OBJET :

ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ SOLIDAIRE (PAMS)

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 a introduit une nouvelle approche de la mobilité au niveau local, fondée sur la coopération entre les acteurs publics, afin de favoriser la mobilité pour tous, notamment des publics vulnérables. Dans ce cadre, l'État, la Région Hauts-de-France et les Départements de la Somme et de l'Aisne ont engagé l'élaboration d'un Plan d'Actions en faveur de la Mobilité Solidaire (PAMS) à l'échelle du bassin de mobilité du Saint-Quentinois.

Ce plan s'appuie sur une large concertation menée entre 2023 et 2025 réunissant les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), les Communautés de communes et d'agglomération, ainsi que les partenaires institutionnels et associatifs impliqués dans les politiques de mobilité, d'insertion, de formation et d'emploi. Il est à préciser que la Région est AOM de substitution pour la CC Est de la Somme.

L'objectif du PAMS est de développer une offre de mobilité solidaire cohérente et coordonnée sur l'ensemble du bassin, en améliorant la lisibilité des dispositifs existants, la coopération entre acteurs, et l'accès à la mobilité pour les personnes les plus fragiles. Il s'articule autour de quatre grands enjeux :

- La valorisation des services de mobilité et la diffusion de l'information,*
- Une meilleure coordination des acteurs et complémentarité des offres,*
- Le développement de solutions de mobilité adaptées aux différents publics (jeunes, seniors, personnes à mobilité réduite, etc.),*
- L'accès à l'emploi et l'accompagnement des projets structurants, notamment le Canal Seine-Nord Europe.*

Ce PAMS fait l'objet d'une validation par chaque collectivité signataire avant sa signature officielle.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code des transports, et notamment son article L.1215-3,

Vu la délibération n°2022.00164 du 27 janvier 2022 du Conseil régional des Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2025.00409 du 20 mars 2025 du Conseil régional des Hauts-de-France,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 27 octobre 2025,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, par 41 voix pour, 15 voix contre (MM. BARBIER Marc, CARPENTIER Pierre, Mme CHAPUIS-ROUX Elodie, M. DE WITASSE THEZY Charles, Mme DELEFORTRIE Luciane, MM. DUCAMPS Thomas, FRIZON Hervé, HAY Francis, LALOI François, Mme LEFEVRE Sandra, MM. LEGRAND Eric, LEPERE Didier, Mme VASSEUR Julie, M. ZOIS Christophe, Mme ZURICH Christine, 3 abstentions (MM. FRISON Fabrice, MEREL Michel, PECRIAUX Lucas,

. approuve le Plan d'action commun en matière de mobilité solidaire du bassin de mobilité Saint-Quentinois, annexé à la présente délibération,

. Autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,



Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 20/11/2025

Reçu en préfecture le 20/11/2025

Publié le



ID : 080-200070985-20251117-DELIB_2025_148-DE